REGLEMENT DE L'OFFRE SPÉCIALE ANNIVERSAIRE

Partenariat de téléassistance Sérélia / Matmut : 1 an déjà

Frais de dossier et 1^{er} mois d'abonnement (hors options) offerts pour la souscription au service de téléassistance Sérélia

I. PRESENTATION

La société SERENA, Société par Actions Simplifiée, au capital de 2 007 829 €, dont le siège social est au 118 avenue de Paris, CS 89139, 79061 Niort CEDEX 09, immatriculée sous le n°353 508 443 RCS Niort, Agrément n° SAP/353508443 délivré le 1/10/2015, en partenariat avec la société Ociane Matmut, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité immatriculée sous le numéro 434 243 085, ayant son siège social 35 rue Claude Bonnier 33054 Bordeaux Cedex proposent sur le site internet www.Matmut.fr une offre (ciaprès l'« Offre ») intitulée « OFFRE SPÉCIALE ANNIVERSAIRE Partenariat de téléassistance Sérélia / Matmut : 1 an déjà – Frais de dossier et 1er mois d'abonnement (hors options) offerts pour la souscription au service de téléassistance Sérélia », effectuée en ligne à l'adresse https://www.matmut.fr/mutuelle-sante-ociane/teleassistance-serelia ou par téléphone avec l'aide d'un conseiller santé Ociane Matmut au 05 57 22 23 23.

II. DESCRIPTION DE L'OFFRE

Sérélia et Ociane Matmut offrent les frais de dossiers et le 1er mois d'abonnement (hors options) au service de téléassistance Sérélia pour toute souscription au service de téléassistance Sérélia réalisée entre le 30/11/2021 à 00h00 et le 31/12/2021 à 23h59 inclus effectuée en ligne à l'adresse https://www.matmut.fr/mutuelle-sante-ociane/teleassistance-serelia ou par téléphone avec l'aide d'un conseiller santé Ociane Matmut au 05 57 22 23 23.

L'Offre est réservée aux cinquante (50) premières souscriptions réalisées pendant les dates précisées ci-dessus.

III. PERIODE DE VALIDITE DE L'OFFRE

L'offre est valable sur le site matmut.fr du 30/11/2021 à 00h00 au 31/12/2021 à 23h59 inclus, date et heure française de connexion faisant foi.

Toutefois, Sérélia et Ociane Matmut se réservent le droit de reporter, de modifier, d'annuler, d'écourter, de prolonger l'Offre. En tout état de cause, leur responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

IV. CONDITIONS D'ELIGIBILITE A L'OFFRE

- 1. L'Offre est réservée à toute personne physique majeure disposant d'une adresse postale en France métropolitaine (Corse comprise) ainsi que d'une adresse électronique valide.
- 2. Une seule souscription par personne (même nom, même adresse postale et électronique) est éligible à l'Offre pendant toute sa durée. En conséquence, dans l'hypothèse où une même personne effectuerait plusieurs souscriptions éligibles à l'Offre, seule la première souscription réalisée et répondant aux conditions d'éligibilité du présent règlement sera prise en compte.

3. Les modalités d'éligibilité à l'offre sont disponibles sur le site https://www.matmut.fr/mutuelle-sante-ociane/teleassistance-serelia

V. CONDITIONS DE L'OFFRE

- 1. L'Offre est réservée aux cinquante (50) premières souscriptions au « Service de téléassistance Sérélia » réalisées entre le 30/11/2021 à 00h00 et le 31/12/2021 à 23h59 inclus sur le site www.matmut.fr/mutuelle-sante-ociane/teleassistance-serelia ou par téléphone avec l'aide d'un conseiller santé Ociane Matmut au 05 57 22 23 23.
- 2. Les frais de dossiers et le premier mois d'abonnement (hors options) au service de téléassistance Sérélia s'élèvent respectivement à 30 € et 26,90€ seront définitivement acquis quinze (15) jours après la date de fin de l'offre promotionnelle soit le 15/01/2022, **et sous réserve du respect du présent règlement.**
- 3. Les frais de dossiers et le premier mois d'abonnement (hors options) au service téléassistance Sérélia étant liés à une obligation d'adhésion au service de téléassistance Sérélia, toute rétractation du contrat d'adhésion entrainera la perte du bénéfice de l'Offre

VI. EXCLUSION DE L'OFFRE

Toute personne qui tenterait de falsifier le bon déroulement de la présente Offre, quel que soit le procédé utilisé, notamment afin de bénéficier plusieurs fois de la présente Offre (création de multiples compte clients, de faux comptes clients, etc.) perdrait immédiatement le bénéfice de l'Offre. SERENA et Ociane Matmut se réservent également le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire.
